

de s'adjoint pour collaborer MM. Thomson et Druy, et l'on voit ces trois serviteurs du Tonkinois aller, venir, causer dans les petits coins et recruter des voix pour le jour de la bataille.

Interpellation de M. Delafosse sur les affaires de Grèce, qui sera discutée dans le courant de la semaine prochaine.

Interpellation de M. Delattre sur l'organisation judiciaire.

Interpellation de M. Michel et Planteur sur la continuation de la grève de Decezeville.

Question de M. Baudry d'Asson sur les troubles qui se sont produits pendant les offices dans une église à Troyes.

Comme on le voit, la Chambre et le Sénat arrivent jusque là à se débiter des discussions.

**La séance**  
La séance est ouverte à 2 h.

La Chambre procède au tirage au sort des bureaux.

L'interpellation de M. Delattre sur le fonctionnement de la justice dans le département de la Seine est renvoyée au 10 juin.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition tendant à rétribuer les conseillers généraux.

MM. le comte de Torvas et de la Batiolle, combattent successivement la prise en considération ; ils font valoir des raisons budgétaires.

M. Carret, auteur de la proposition, la soutient énergiquement.

La Chambre repousse la prise en considération par 279 voix contre 220.

Le général Boulanger dépose le projet général sur la réorganisation militaire.

Mgr Froppe demande que le nombre des membres de la commission qui sera chargée d'examiner le projet, soit fixé à 33.

Cette proposition est adoptée.

M. Balthaut dépose un projet sur les mines.

M. Lockroy annonce qu'il déposera prochainement un projet relatif à l'arbitrage.

**Les blessés de 1870**  
L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de MM. Paul Bert, Cantagrel et Tony-Réville, ayant pour but d'assurer à titre de récompense nationale, des pensions viagères aux survivants des blessés de février 1870 et à leurs ascendants, veuves et orphelins.

**Discours de M. des Rotours**  
M. le baron des Rotours. — Messieurs, en montant à cette tribune je ne viens pas faire de la politique.

Je n'entends point apprécier le caractère de la révolution de 1848 non plus que de celles qui l'ont précédée ou suivie. Je tiens seulement à constater qu'en réalité ce qu'on nous propose en ce moment, c'est de voter à l'improviste et sans examen, une dépense nouvelle qui représente un capital de 4 millions. (Très bien ! sur quelques bancs à droite.)

Est-il admissible qu'en dehors de la discussion du budget, sur l'initiative de quelques députés, on vous fasse adopter de nouvelles dépenses ?

Cette manière de procéder est contraire aux règles financières, admises dans tous les pays où l'on se préoccupe de l'équilibre du budget.

une vote détestable ; je supplie la Chambre de ne pas s'y laisser entraîner. (Applaudissements à droite.)

M. Maurice Faure, rapporteur, répond que la question est plutôt politique que financière.

**Discours de M. Legrand (de Lecelles)**  
M. Legrand (de Lecelles). — Messieurs, je crois qu'il faut ramener la question à ses véritables limites.

Me suis-je agité dans la proposition qui vous est soumise ? D'un vote budgétaire, d'une dépense nouvelle.

En premier point de vue, il a été fait ici par l'honorable M. des Rotours une objection qui est restée sans réponse, c'est que la question ressort des attributions de la commission du budget.

En disant qu'il n'a point été fait de réponse, je vais trop loin ; j'ai entendu l'honorable orateur qui descend de la tribune déclarer qu'il s'agissait de peu de chose.

Messieurs, quand on a parlé d'emprunter 1,500 millions pour descendre ensuite à 500 millions, il n'y a pas de petites économies. C'est en se préoccuper de réaliser les petites économies que l'on pourra un jour faire les grandes réformes et les grands travaux que le pays attend de l'Assemblée. (Mouvements divers.)

À gauche. — Et les quarante millions des d'Orléans ?

M. Borie. — Ils n'ont pas montré tant de souci pour le budget !

M. Legrand (de Lecelles). — Mais, messieurs, est-ce qu'il s'agit ici du passé ? Est-ce à un manège de disputer ? Voulez-vous faire un cours d'histoire ? Le passé a ses fautes, ses jours de deuil, mais aussi ses jours de gloire : il a fait la France d'autrefois, la France d'hier, plus grande que celle d'aujourd'hui !

En ce moment, je ne veux parler que du langage d'un homme d'affaires. Il s'agit d'argent : une première règle s'impose en face d'une question d'argent. . .

M. de Lacretelle. — Il s'agit de justice, aussi !

M. Legrand (de Lecelles). — Qu'est-ce que vous voulez à l'heure en matière d'argent ? (Exclamations à gauche.)

Est-ce que l'on fait des dépenses injustes ?

Avant tout, dans une question de ce genre, il y a le contrôle nécessaire et salutaire de la commission du budget ; c'était ce que j'avais l'honneur de vous dire, rien de plus !

Il faut donc examiner les ressources, faire les supputations nécessaires, et traiter cette dépense comme toutes les dépenses sérieuses, c'est-à-dire en juger le principe avec maturité. Gardez-vous, messieurs, de donner au pays l'exemple d'une discussion risquant tout à coup un caractère politique, se prenant à regarder le passé pour faire appel à je ne sais quelles passions. Pour tous, il serait d'un mauvais exemple que de donner, ce qu'on semble vouloir faire, purement et simplement une prime à l'insurrection. (Applaudissements à droite. — Vives protestations à gauche.)

**Discours divers**  
M. Madier de Montjau répond que le devoir de la justice prime le devoir de l'économie ; quand, pour sauver le pays d'une tyrannie imminente, des hommes se sont levés en armes, ils ont droit à une indemnité.

Il parle des 40 millions restitués aux d'Orléans.

M. Paul de Cassagnac reproche aux républicains de toujours tendre la main (Très bien ! à droite). Les récompenses données aux insurgés sont un outrage pour l'armée qui les a combattus (Applaudissements à droite) ; mais c'est aussi encourager les adversaires de la République. (Applaudissements à droite.)

M. Tony-Réville fait valoir qu'il s'agit d'exécuter la loi de mars 1874. La dépense serait seulement de 200,000 fr.

M. de La Rochefoucauld justifie l'indemnité des émigrés et les 40 millions restitués aux princes d'Orléans.

M. de Roys fait le procès du gouvernement du roi Louis-Philippe.

M. Trubert proteste contre les accusations de M. de Roys.

Le scrutin est ouvert sur la prise en considération. La proposition de M. Paul Bert est prise en considération par 296 voix contre 181, sur 220 votants.

**Questions diverses**  
M. Sans Leroy dépose son rapport sur la surtaxe des sucres.

descent de son intention d'interpeller, la Chambre, qui n'est pas aux ordres du ministère, peut fixer la date de la discussion à lundi.

La Chambre renvoie à jeudi la fixation du jour de l'interpellation.

M. Dalmas dépose une proposition de surtaxe sur le sel étranger.

La séance est levée à 5 h. 20, Jeudi séance publique à 2 heures.

**PELITES NOUVELLES**  
Le service anniversaire de la mort du prince impérial sera célébré en l'église Saint-Augustin, le mardi 17 courant.

M. Gailleton, maire central de Lyon, est très gravement malade.

Le ministre de la guerre s'est rendu hier à Rambouillet pour visiter l'École militaire préparatoire de cette ville.

D'hier midi à mardi, il y a eu 8 cas cholériques à Baur, 19 cas et 21 à Biskra.

**SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE.** — Paris 25 mai. — Les faibles mouvements orageux signalés hier sur les îles Britanniques se sont transportés sur la mer du Nord où existe une dépression assez importante 750 mm qui a causé une baisse de 12 mm au sud de la Norvège. Des vents frais de S.-O. règnent sur nos côtes de la Manche et de l'Océan. La mer est houleuse au Pas-de-Calais. L'air de pression relativement élevée du sud de l'Europe persiste et le beau temps continue sur l'Espagne et la Méditerranée.

La température est en baisse, excepté en Bretagne, en Gascogne et sur la Baltique. Ce matin, le thermomètre marquait 6° à Bodo, 12 à Paris, 18 à Nice et 21 à Biskra.

**CHRONIQUE LOCALE**  
**ROUBAIX**  
L'exposition des Arts décoratifs. — Nous apprenons qu'usant de l'offre libérale faite par la Société artistique de Roubaix-Tourcoing à notre administration municipale, 12 écoles de notre ville ont déjà visité l'exposition des Arts décoratifs samedi dernier.

Ces 12 écoles comptaient 2046 élèves sous la conduite de 60 professeurs ; à leur tour, cette semaine les écoles de filles doivent s'y rendre. On y attend aussi prochainement les écoles de Tourcoing, également invitées.

Le cercle l'Aviron, de Roubaix, a remporté, dimanche dernier, trois prix aux régates d'essai organisées par les sociétés nautiques Lilloises. Ce succès est d'un bon augure pour la journée de dimanche prochain. Les canoëistes roubaixiens auront à cœur de conserver la première place et emploieront, sans doute, à l'entraînement tout le temps dont ils pourront disposer cette semaine.

L'affaire de la rue de Magenta. — Une rixe d'une certaine gravité est survenue lundi soir entre agents et souteneurs dans la rue de Magenta. Depuis quelque temps, ce quartier était infesté de femmes de mauvaise vie, racolant impunément les passants. Désireux de faire cesser ce triste état de choses, M. le commissaire y envoya avant-hier deux agents vêtus en bourgeois. Vers dix heures, ils furent accostés par trois femmes auxquelles ils demandèrent leurs noms afin de verbaliser contre elles, ce que voyant, l'une de ces créatures se mit à pousser des cris lamentables en répétant : Charles ! Charles ! Aussitôt une bande d'individus sortit d'un estaminet voisin, ayant comme enseigne : Au violon, et tomba à bras raccourcis sur les agents. Le plus exalté de ces souteneurs paraissait être le cabaretier, Jean Clabaut, qui accablait l'agent Bodinier de coups de poing et de coups de pied. Deux autres dix, la partie n'était pas égale. Aussi les agents, dépourvus d'armes et voulant éviter un scandale crurent devoir se retirer tout en prenant les noms de plusieurs de leurs agresseurs qu'ils avaient reconnus. Mardi matin, on a procédé à l'arrestation de quatre de ces individus, tous réputés comme souteneurs dangereux. Ce sont les nommés Antoine Lapaille, 27 ans, fleur ; Edmond Lelen, 26 ans, rattaché ; Jean Clabaut, 35 ans, cabaretier ; Ferdinand Maestri, 44 ans, tisserand. Les professions, qu'ils s'attribuent ne servent, en réalité, qu'à dissimuler les honteux expédients dont ils vivent.

Un triste personnage. — On a procédé, mardi matin à l'arrestation d'un fleur de coton, habitant la rue des Longues-Faites. Cet individu, nommé Bartholomy Cadelon, a entraîné dans sa chambre, sous un prétexte futile, une fille de 13 ans, Blanche A... et essayé de se livrer sur elle aux derniers outrages. Aux cris de l'enfant, plusieurs personnes sont accourues et ont empêché le misérable de consommé son crime. Cadelon, originaire de Verviers, est âgé de 32 ans.

Exposition des Arts décoratifs, organisée par la société artistique de Roubaix-Tourcoing dans son local de la rue de l'Alouette. — Ouverture le mardi 26. — Entrée, 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis ; un franc, les autres jours de la semaine. — L'exposition sera ouverte de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

Laudun (Gard), le 18 mars 1886. — « Mes courses journalières m'occasionnent un appauvrissement du sang et un manque d'appétit. Les Pêlules suisses, que je prends depuis quelques temps, me font beaucoup de bien et j'en reconnais la valeur. Veuillez m'en envoyer encore 3 boîtes à 1 fr. 50. J'autorisais M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont à Paris, à publier ma lettre dans l'intérêt de l'humanité. Baubert, facteur. »

Législation de la signature par M. le Maire de Laudun. 12781d

**AVIS AUX SOCIÉTÉS.** — Les sociétés qui consentent l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Rebour, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

**TOURCOING**  
**LA RENTRÉE DES CRICK-SICKS**  
Les Crick-Sicks sont rentrés à Tourcoing mardi à 6 h. 12 du soir.

Ainsi que nous le savions, toute la population a fait une véritable ovation à nos braves orphéistes qui nous revenaient victorieux.

Malheureusement le temps ne s'est pas mis de la fête ; malgré une pluie battante, bien avant l'heure indiquée pour l'arrivée des Crick-Sicks, la rue de la station était sillonnée par une foule de curieux. Bientôt arrive le corps des Pompiers, précédés de sa fanfare, ainsi que les députations des sociétés locales et étrangères.

À la gare, le local est envahi par de nombreux porteurs de bouquets et de couronnes qui veulent être les premiers à féliciter nos amis. La police n'arrive qu'avec peine à faire ranger la foule.

À six heures vingt le train est signalé ; quand il arrive en gare le cri de « vivent les Crick-Sicks » sort de toutes les poitrines, la fanfare des Pompiers exécute la *Marseillaise* et des salves d'artillerie saluent les vainqueurs.

M. Lelouch, adjoint, accompagné de M. Bury, secrétaire-général de la mairie, s'avance pour complimenter M. Louis Rosoor et M. Moïse Welcomme, chef et président des Crick-Sicks ; puis le cortège se forme dans l'ordre suivant : peloton de cavaliers, tambours et fanfare des pompiers, peloton de pompiers, députations des sociétés étrangères, Harmonie royale de Mouscron, société du Petit-Château, sociétés de carabiniers, musique et société chorale du Blanc-Seau, Harmonie tourquennoise, société chorale « l'Espérance » société des anciens militaires, la Muse des Travailleurs, Harmonie de la Croix-Rouge, la Cecilia de la Croix-Rouge, l'Union fraternelle, la fanfare St-Michel, les Crick-Sicks, des voitures dans lesquelles avaient pris place les chefs, sous-chef, président, vice-président de la société victorieuse ainsi que les délégués de la municipalité.

La foule qui stationnait sur tout le parcours, manifestait de l'indécence du temps, manifestait sa sympathie par d'enthousiastes acclamations.

Une véritable pluie de fleurs allait s'abattre sur les orphéistes et emplissait les voitures au point de faire disparaître sous un amoncellement odorant ceux qui les occupaient.

En passant sur la place, près du café du Cygne, une splendide couronne, offerte par un groupe d'amis, a été remise aux vainqueurs. En face du Cercle Commercial, M. Charles Jonglez, a présenté, avec un magnifique bouquet, ses félicitations au directeur des Orphéistes.

A l'Hôtel-de-Ville, M. Hasebroux, maire, entouré de ses adjoints et de plusieurs membres du conseil municipal, a reçu la société victorieuse. Il a félicité chaudement ce nouveau succès obtenu grâce au travail et à la persévérance de l'orphéon qui a soutenu une fois de plus sa réputation artistique de notre ville, grâce aussi au zèle et au dévouement de son directeur et de son président.

M. Moïse Welcomme a remercié la municipalité du bienveillant accueil qu'elle lui faisait aujourd'hui à la société et de la sympathie qu'elle lui a témoignée tout particulièrement en cette circonstance.

Les vins d'honneur ont été offerts et les délégués d'une société chorale de Tournai, dirigée aussi par M. Louis Rosoor, sont venus complimenter leur chef et lui offrir une couronne.

Après la réception officielle, les Crick-Sicks se rendent à leur local où toutes les sociétés étrangères qui s'étaient fait représenter à la cérémonie viennent présenter leurs félicitations. Nous notons l'Harmonie royale de Mouscron, le Choral Nadaud de Roubaix, la Cecilia Roubaixienne qui ne comprenait pas moins de quinze de ses membres et offrait une couronne.

La fanfare St-Michel vient donner une sérénade sous les fenêtres du cercle pavlovski et illuminées.

Aux toasts nombreux ont succédé les vivats les plus chaleureux ; la salle a longtemps retenti d'acclamations en faveur des sociétés de Roubaix, de Mouscron et de Tournai qui ont affirmé ainsi la solidarité qui doit exister entre les phalanges musicales.

La Grande-Harmonie, de Roubaix, avait, en la personne de son digne chef, M. Delanoy, fait une gracieuse démarche au passage, à Roubaix, du train qui ramenait les Crick-Sicks.

Les couronnes offertes aux orphéistes sont si nombreuses qu'il n'est pas possible de les citer toutes. Chacun tenait à laisser aux vainqueurs de Meaux un souvenir de leur triomphe.

Notons toutefois une charmante brochette, tout engarlandée de fleurs, qui leur fut présentée par une jeune fille.

Les Crick-Sicks sont galement terminés la soirée au Cercle Commercial, où un punch leur était offert.

Les tourquennois sont fiers de leurs enfants : ils l'ont bien prouvé par l'ovation qu'il leur ont faite aujourd'hui.

Nous avons sur le concours quelques détails que nous donnerons ultérieurement, mais nous pouvons dire dès maintenant que, de l'avis même de l'émiment M. Massenot, l'exécution de nos choristes était irréprochable.

**Gas de thérapeutique intéressant.** — Au cours de Mars 1885, une jeune ouvrière de 16 à 17 ans, Sylvie Vanoverberghie, attachée à un grand établissement industriel de notre ville, fut victime d'un accident assez extraordinaire. Elle se baissait près de sa machine (un gills-box) quand sa cheville se tordit autour d'une vis sans fin qui tournait avec beaucoup de rapidité, les che-

veux et le cuir chevelu du sommet de la tête furent arrachés ; la malheureuse était littéralement sculptée. Ses patrons la firent admettre à l'hôpital de Roubaix ; l'horrible blessure, qui avait provoqué un écoulement de la peau du front et des accidents érysipélateux ; lui pendant quelque temps les jours de la jeune fille en danger.

Le péril fut néanmoins conjuré et la plaie se cicatrisa, mais il fallut alors songer à recouvrir de peau ce crâne dénudé. Un jeune médecin de Roubaix, dont nous taisons le nom de crainte d'effaroucher sa modestie, greffa d'abord sur la tête le propre épiderme de la victime, découpé dans le bras ; mais cette opération devenait très douloureuse et la patiente ne s'y prêtait pas facilement.

C'est alors que le docteur, sur des indications trouvées dans un journal médical d'Amérique, eut l'idée d'entre sur la chair humaine de la peau de grenouille. Il se procura un certain nombre de ces amphibiens et il réussit complètement dans son opération : le sommet du crâne de la jeune Vanoverberghie est actuellement protégé par des peaux de grenouilles ; ces peaux n'offrent certainement pas autant de résistance que l'épiderme humain, mais il est facile de protéger par un moyen d'une parfaite efficacité cette enveloppe artificielle. La cure a été longue mais elle est maintenant presque complète.

Le cas, vu à notre connaissance, nous a paru assez curieux pour être signalé.

**Trois jumeaux.** — Mme Jules Lebailli, âgée de 34 ans, demeurant au pont de Neuville, a mis au monde une fille et deux garçons, tous bien portants. La mère a été administrée mais son état s'est amélioré. L'administration municipale de Tourcoing a envoyé un de secours de 35 fr.

**La Faculté des sciences de Lille à la Faculté des sciences de Lille.** — M. Terquem, professeur de physique à la Faculté des sciences de Lille, a été nommé hier membre correspondant de l'Académie des sciences par 50 voix sur 55 votants.

Cette nomination porte à trois le nombre des membres de l'Académie pour notre Faculté des sciences : MM. Boussinesq, titulaire, Gosselet et Terquem, correspondants.

**L'affaire de l'ascenseur.** — A l'audience de la cour d'appel de mardi, M. Escoffier, avocat de M. Lefebvre, a posé des conclusions tendant à l'acquiescement.

M. Vibert, avocat général, réclame une peine d'amende pour l'inculpé, mais il demande à la Cour de vouloir bien supprimer la condamnation à la prison qu'il dit, n'est pas faite pour des hommes d'une honorabilité aussi complète que celle de M. Lefebvre.

La Cour a remis à huitaine le prononcé de son jugement.

**Concours hippique.** — L'Esplanade de la citadelle était un véritable marécage, peu de monde en le convoit, assistait aux courses. Chose étonnante, il n'y a pas eu la moindre chute.

Aujourd'hui mercredi, à une heure et demie, chevaux attelés seuls ; à trois heures, prix des dames, gentlemen ; à quatre heures, prix couples, officiers.

**Courses du Bois-de-Bois-de-la-Deule.** — La dernière réunion du printemps aura lieu dimanche prochain, comme nous l'avons annoncé. Cette réunion comprend une course au trot monté ; pour chevaux de 4, 4 et 5 ans ; un handicap au trot attelé, pour chevaux de tout espèce et de tout pays ; une course de haies, prix des Dames, pour officiers et gentlemen et un steeple-chase, prix du Passage pour gentlemen et officiers.

Nous donnons la liste des chevaux engagés dans l'handicap au trot attelé, deuxième prix international.

Jos-Hedley et Zoulov : avance de 75 mètres ; Grandhan et Malinois, avance de 175 mètres. Meux et Placard, avance de 225 m. ; Thabor, avance de 300 m. ; Isaëli, avance de 350 m. ; Diacolo, avance de 400 m.

**Incendie à la Banque de France à Douai**  
Notre correspondant particulier de Douai nous télégraphie qu'un incendie a éclaté à la banque de France de cette ville, vers une heure de l'après-midi. A trois heures le feu avait disparu. La toiture a été entièrement consumée. Le surplus a été préservé.

**Tribunal correctionnel de Lille**  
Présidence de M. PARENTY.

Un sourd-muet de Roubaix, Louis X....., avait été employé par les époux Rys, demeurant rue Balla au nettoyage du raverdier. (7)

Profitant d'un instant où la femme Rys était occupée à étendre son linge, il entra dans la cuisine, et déroba dans un sacrier en verre qui se trouvait sur l'armoire, une chaîne de montre en doublé-or.

Le 16 mai elle s'aperçut du vol. Les soupçons contre le sourd-muet furent confirmés par le fait suivant : X..... avait offert une chaîne de montre en un franc à des gamins du voisinage. Un interprète de la maison des sourds de Ronchin, transmis au tribunal le sens des gestes de X..... Le voleur sourd et muet est condamné à la correction jusqu'à vingt ans accomplis. Il avait vendu la chaîne de montre cinq sous.

— Qui a bu boire. Gabriel Dujeardin, de Tourcoing, ne le sait que trop. Il a déjà été condamné par le Tribunal de simple police pour ce fait. Il est condamné

— Et où vas-tu, maintenant ?  
— Chez Trapièr, parbleu ; est-ce qu'il n'est pas l'heure de la soupe ?  
— Allons, sans adieu.  
— Tu montes là-haut alors ?  
— Oui, il faut absolument que je trouve Chassin.

— Eh bien, prends garde aux tricorne ; s'ils te pincent, tant pis pour toi !  
Sur ces mots, ils continuèrent leur route. Cependant, Mireux, un peu troublé par ce que venait de lui dire Vignaud, eut un moment d'hésitation et définitivement revint sur ses pas.

— A pris tout, se dit-il, de même que j'ai rencontré Vignaud qui m'a prévenu, peut-être qu'ils rencontreront quelqu'un pour leur crier gare ! Je ne peux pas non plus aller me faire mettre la main dessus pour le plaisir de leur éviter le même désagrément.

Cette raison lui parut sans réplique ; il allongea le pas et prit la direction des Oiseaux. Il s'arrêta devant la mine, et réfléchissant que s'il retournait chez Trapièr, les camarades ne manqueraient pas de l'accuser de n'avoir pas fait son devoir, il avisa un bateau chargé de charbon qui flottait à quel sur le canal et sautant par-dessus le bord, fit irruption dans la petite cabine en bois godronné qui occupait le centre du chaland.

Il faisait noir ; il se heurta à un animal qu'il reconnut pour un âne. La bonne tête, après avoir tiré son bateau toute la journée sur le chemin de halage, prenait un repos bien mérité.

Mireux se cacha dans le trou qui servait d'écure à l'animal et attendit.

à 1 jour de prison, et 5 fr. d'amende. Qu'est-il venu faire en correctionnelle !  
Amélie Dely, de Roubaix, est condamnée pour outrage public à la pudeur à trois mois de prison.

**COUR D'ASSISES DU NORD**  
Audience du mardi 25 mai 1886

Présidence de M. le conseiller HIRON. — Ministère public : M. Blonvax substitut du procureur général.

**4e affaire.** — Tentative d'empoisonnement, incendie et abus de confiance, à Cappelle.  
Cordier est condamné à dix ans de travaux forcés.

Audience du lundi 24 mai 1886  
Présidence de M. le conseiller HIRON. — M. Blonvax, substitut, occupe le siège du ministère public. Il fait affaire. — **Affaire de meurtre**

L'accusé Alexandre-Joseph Félix, tisserand à Templeuve, est né dans cette commune, le 10 septembre 1830. Il a, par conséquent, 55 ans. Félix est acquitté. Défenseur : Me Henry.

**2e affaire.** — **Vols à Lille**  
Charles-Louis Claes, originaire de Belgique, âgé de 28 ans, est ouvrier en chaussures. Depuis le 3 novembre 1885, il était l'ouvrier de M. Lauwin, entrepreneur d'équipements militaires à Lille.

L'accusation expose que le 17 février dernier, M. Walné, directeur de l'établissement de M. Lauwin, aurait reconnu chez un sieur Bazemon, des cuirs d'une nature particulière, provenant de cet établissement. Il aurait appris qu'ils y avaient été apportés, tant par Claes que par un nommé Yassebeck. Celui-ci déclara qu'il tenait de Claes qui les lui avait vendus. Du reste des cuirs de la maison Lauwin auraient encore été découverts dans une malle au domicile de Claes.

L'accusé a d'abord prétendu que les cuirs, que Yassebeck lui avait achetés, lui avaient été donnés par un sieur Zorn Farin, corroyeur en Belgique. Ce négociant affirme l'inexactitude de cette allégation. Claes soutint alors que tous les cuirs trouvés en sa possession, ont été vendus par lui, provenant d'ouvriers, dont il ignore les noms. Il ajoute qu'il les avait depuis longtemps. Il n'y avait au contraire que quelques mois qu'on se servait dans l'établissement de M. Lauwin, de l'espèce de cuirs sur la soustraction desquels le jury est aujourd'hui appelé à statuer.

Claes est condamné pour vol à quinze jours de prison. Défenseur : M. Botte, du barreau de Lille.

**3e affaire.** — Tentative d'assassinat à Lille  
Georges-Joseph Flament, frappeur à Lille, est âgé de 48 ans. Il est accusé de tentative d'assassinat. Pendant quinze ans, il a vécu avec Zulmé Delbecq, femme Pequeur. Ils se séparent de temps en temps, mais représentent bientôt l'existence commune. Un jour pourtant, le fils de la femme Pequeur revint du service militaire. Voyant que Flament ne travaillait pas, il déclara qu'il n'entendait pas le nourrir. Il engagea sa mère à le quitter définitivement.

Au commencement de cette année, celle-ci abandonna donc le logement qu'elle occupait avec Flament, rue des Sarrazins. Elle n'allait demeurer avec ses deux fils, rue de l'Adopté Saint-Roch. L'accusation soutint que l'accusé y vint, à différentes reprises, lui chercher querelle, lui faire des scènes, la menacer même de la tuer. Le principal locataire de la maison qu'elle habitait, aurait été obligé de défendre à Flament l'entrée de cette maison.

Le 14 avril, entre midi et une heure, ce dernier, ajoute le ministère public, n'en pénétra pas moins dans la chambre où la femme Pequeur avait préparé son dîner et celui de son fils. Elle demanda cette femme une assiette de soupe. Elle la lui refusa. Elle l'engagea à se retirer. Alors il s'écria : « Eh bien ! Oui, je sortirai ; mais tu sortiras d'abord et tu sortiras morte ». Il montre un couteau et ajoute : « Voilà qui va te tuer ».

Ces mots sont à peine prononcés que déjà il se précipite sur la femme Pequeur. Il lui porte cinq coups de couteau à la tête. Plus se sauve et se rend au bureau de police se constituer prisonnier.

Les blessures de sa victime furent rapidement guéries. Elle a recouvré ainsi l'usage de la vue. Il a également avoué qu'il avait précédemment dans le même but, acheté deux pistolets. Enfin, après son crime, il manifesta le regret de voir la femme Pequeur survivre et son projet homicide échouer. Il menaçait de le mettre de nouveau à exécution.

Defenseur : M. Duhamel. SINCERE.

**Le drame de Templeuve**  
Mardi matin, le bruit s'est répandu à Roubaix qu'un parricide aurait été commis à Templeuve (Belgique). Nous nous sommes aussitôt rendus sur les lieux, et voici les renseignements que nous avons recueillis sur cette affaire, fort tragique à la vérité, mais qui n'a aucune similitude avec le crime horrible dont la rumeur publique se faisait l'écho.

Dans la partie la plus riante de la commune, dans la rue aux Pois, en face du vieux manoir féodal de Templeuve, demeurait un conducteur de bestiaux, nommé Aimable Broux. Cet homme, âgé de 71 ans à l'époque de sa mort, avait épousé en seconde noces une femme ayant eu dans son premier mariage un fils réprouvé au nom de Henri Leruste et exerçant également la profession de bouvier.

Samedi, Broux et son beau-fils allèrent au marché de Tournai. Lorsqu'ils rentrèrent à Templeuve, à 5 heures du soir, ils étaient ivres à la suite de nombreuses libations faites dans divers cabarets en compagnie de marchands de bestiaux. A leur arrivée au domicile commun, il se mirent à table. Pendant le repas, une querelle surgit entre les deux hommes.

Le vieux Broux, d'un tempérament violent, saisit une chaise dans l'ardeur de la discussion et voulut en frapper Leruste. Celui-ci, effrayé, se sauva dans la rue ; Broux le pour-

Voici quel était son plan : Chassin passait par là pour aller aux Alouettes, il le précéderait ; s'il arrivait quelque chose d'extraordinaire, il surveillerait, de son observatoire, les allées et venues de la mine, et serait toujours à temps d'aller porter les nouvelles chez Trapièr.

Mireux n'avait pas soupé ; mais la fièvre de l'inquiétude le nourrait ; il attendit la de longues heures et finit par s'endormir.

Lorsque Frampon avait quitté son service à une heure